

Tout simplement confortable!

Faites usage de la possibilité de payer confortablement vos factures par recouvrement direct à la banque ou par prélèvement direct à la poste. Vous n'aurez alors plus le souci de payer vos factures et gagnerez du temps que vous pourrez consacrer à votre usage personnel.

Coup d'œil sur vos avantages

- Prélèvement automatique des factures dès l'échéance.
- Sécurité absolue: durant 30 jours, possibilité de faire opposition avec crédit immédiat sur votre compte.
- Toujours une facture détaillée de Mobility.
- Règlement automatique et ponctuel de toutes les factures.

Pour en bénéficier

Si vous êtes titulaire d'un compte à PostFinance, vous pouvez compléter l'autorisation de prélèvement et l'envoyer à Mobility Société Coopérative. Si vous êtes titulaire d'un compte en banque, **envoyez l'autorisation de prélèvement complétée directement à votre banque.**

Veillez noter que le début de l'opération des paiements par prélèvement direct ne se fera qu'après une ou deux facturations mensuelles. Dès que vous ne recevez plus de bulletin de versement joint à votre facture, le débit direct est mis en place. Jusqu'à ce moment-là, vous payez comme d'habitude avec le bulletin de versement joint à la facture.

Pour toute question, vous pouvez contacter notre Centrale de services 24h/24 0848 824 812 ou par e-mail à office@mobility.ch.

Meilleures salutations

Mobility Société Coopérative

Autorisation de paiement avec droit de contestation

Prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) sur le compte postal de PostFinance SA
ou procédure de débit LSV+ sur le compte bancaire

Indications sur l'émetteur de la facture / bénéficiaire

Mobility Société Coopérative

Suurstoffi 16 – 6343 Rotkreuz

N° d'adhérent de l'émetteur
de la facture (RS-PID)

41101000000663764

IDENT. LSV MBY1W

Informations sur le débiteur (client)

Numéro Mobility

Entreprise

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Téléphone

E-mail

Débit du compte postal avec prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit)

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture indiqué ci-dessus.

IBAN (compte postal)

Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit.

Chaque débit du compte est notifié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (p. ex. via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

Veillez envoyer l'autorisation de paiement dûment remplie à l'**adresse** de l'émetteur de la facture **indiquée ci-dessus**.

Lieu, date

Signature(s)*

* Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.

Débit de mon compte bancaire (LSV+)

Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les recouvrements directs émis par le bénéficiaire ci-dessus.

Nom de la banque

NPA, localité

IBAN (compte bancaire)

Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé. Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours après la date de l'avis auprès de ma banque, en la forme contraignante. J'autorise ma banque à informer le bénéficiaire, en Suisse ou à l'étranger, du contenu de cette autorisation de débit ainsi que de son éventuelle annulation par la suite, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés.

Veillez envoyer l'autorisation de débit entièrement complétée **à la banque**.

Lieu, date

Signature

Autorisation (ne pas remplir, sera complété par la banque)

IBAN (compte bancaire)

Date

Timbre et visa
de la banque